

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

352/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absente : Cyrielle MOY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Objet : Projet d'achat de terrains par Mme Leïlla PECQUEUX et M. Paul LYPHOUT – Roz an Dour

Monsieur Le Maire a été sollicité par Madame Leïlla PECQUEUX et Monsieur Paul LYPHOUT domiciliés 1 Roz An Dour à Guerlesquin pour l'acquisition de trois parcelles communales sises Roz An Dour, cadastrées D25 (3 513 m²), D26 (5 804 m²) et D1111 (4 938 m²), d'une superficie totale de 14 255 m².

Monsieur Le Maire propose un prix de vente de 4 000 € TTC / ha, soit un prix total de 5 702 € TTC, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs. Ce dossier sera finalisé suite au passage d'un géomètre pour le bornage des terrains.

Il propose également que les acquéreurs laissent une servitude de passage afin de desservir les terrains qui seraient enclavés du fait de cette acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte un prix de vente de trois parcelles cadastrées D25 (3 513 m²), D26 (5 804 m²) et D1111 (4 938 m²), sises Roz An Dour au prix de 4 000 € TTC / ha, soit un prix total de 5 702 € TTC, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs.**
- **Demande à ce que les acquéreurs laissent une servitude de passage afin de desservir les terrains qui seraient enclavés du fait de cette acquisition.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Laurence LE ROY-TASSEL